

sommet de Lyans. Ils travaillèrent pendant 28 ans à les étendre par de nouvelles acquisitions et y firent construire une grange dont le revenu annuel était estimé 200 livres.

Ils possédaient en outre, à Corbonod, le clos de vignes appelé d'Eliaux, de la contenance de 40 fessorées et qui était amodié, suivant bail du 14 octobre 1780, renouvelé en 1787, 300 livres. Ce clos leur avait été donné tout formé, en 1339, par noble Etienne de Sillans.

*Seysssel.*

Dans la paroisse de Seysssel, Arvières ne possédait que des rentes assignées sur des fonds, et une maison louée annuellement 66 livres, suivant bail de 1782.

Outre tous les biens que je viens d'énumérer, les Chartreux jouissaient encore de droits de pâturage dans beaucoup de paroisses du Valromey, notamment à Hotonnes, à l'Abergement et à Sutrieu. En ce qui touche ces deux dernières communes, ils leur furent reconnus et confirmés par lettres de 1307 et 1317. Leurs droits sur d'autres paroisses leur avaient été concédés par transactions faites en 1198 avec l'abbé de Saint-Sulpice, en 1212, avec les Chartreux de Meyriat, et en 1248 avec les religieuses de Bons. Ils percevaient encore sur 15 villages du Val-

*habitatores parrochiæ de Corbono, post multas querelas, tandem illustris Amedeus, comes Sabaudiaë, et nobilissima domina comitissa præceperunt nobili viro Guidoni de Chamello, militi, castellano de Seysssel, ut in loco de quo lis erat veniens ipsam terminaret. Qui, Raymondo presente priori de Arveria, Petro de Dorchi, milite, pro se et pro domino Artoudo, fratre suo, etc.*

(Mss de Guichenon, à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, vol. 20, pièce n° 38).